

## Panama

### ARTICLE 7 : MAINLEVÉE ET DEDOUANEMENT DES MARCHANDISES

#### 7. 7 : Mesure de facilitation des échanges pour les opérateurs économiques agréés

Le programme d'OEA est ouvert à tous les maillons de la chaîne logistique : importateurs, exportateurs, agents des douanes, agents de fret, entreprises de messagerie, opérateurs logistiques, entreprises de transport terrestre. Un plan de travail a été établi avec la Chambre de commerce, de l'industrie et de l'agriculture pour l'amélioration continue du programme d'OEA du Panama et l'établissement de nouveaux avantages.

Ce qui a été accompli :

1. mise en œuvre du programme d'OEA, sur la base des recommandations du Cadre de normes SAFE de l'OMD ;
2. mises à jour du programme d'OEA au fil des versions du Cadre SAFE ;
3. application des Directives de l'OMD sur les négociations en vue d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) ;
4. signature d'un ARM avec les services douaniers du Guatemala, du Salvador, du Costa Rica et du Honduras ;
5. signature d'un plan d'action en vue de conclure un ARM avec la douane équatorienne.

Impact :

- renforcement du programme d'OEA, intégration d'autres organismes de contrôle au programme de l'Organisation des États américains ;
- soutien au secteur privé, amélioration continue du statut d'OEA ;
- participation d'un plus grand nombre d'entreprises au programme d'OEA.